

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 12 NOVEMBRE 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf
Mme HITTLER, Mme GESANG, M. MERG, (excusés) qui étaient représentés
respectivement par M. VOGEL, Mme FICHTER et M. TRAUTMANN ;
MM. ATZENHOFFER, KELLER, STEINER, (excusés) ;
MM. AMRHEIN, E. HELMER, HERRLE, KLIPFEL, BABILON, Mme KIEFER,
MM. WEISBECKER, HOCH, TREIBER.

DEL. N° 094/2007conseil

OBJET : CHAUFFERIE ET RESEAU DE CHALEUR : PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION

- *VU les compétences de la communauté de communes,*
- *CONSIDERANT la réflexion globale menée en matière de chaufferie bois sur le site du centre de rééducation fonctionnelle, du siège actuel de la communauté de communes et de la future maison des services et des associations, et suite à une réunion de travail avec les différentes instances concernées,*
- *VU la délibération n° 007/2006 du conseil communautaire du 20 février 2006 « chauffage bois – étude de faisabilité »*
- *CONSIDERANT les conclusions des études réalisées par la communauté de communes sur la faisabilité de la réalisation d'une chaufferie mixte bois - gaz avec réseau de chaleur, reliant notamment la maison des services et des associations et du centre de rééducation fonctionnelle de Morsbronn-les-Bains,*
- *VU le projet de construction et d'exploitation d'une chaufferie mixte bois – gaz avec réseau de chaleur :*
- *VU l'avis du bureau en date du 29 octobre 2007,*
- *ENTENDU l'exposé de M. Sibler, vice-président chargé du dossier,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **valide le programme de construction et d'exploitation d'une chaufferie mixte bois – gaz avec réseau de chaleur tel que décrit dans l'étude de faisabilité et commentée en séance ;**
- **arrête le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit :**
coût d'objectif du projet hors frais accessoires : 1 220 600 € HT dont :

1. Chaudière bois	270 000 €
2. Équipements hydrauliques et électriques	95 000 €
3. Chaudières gaz	120 000 €
4. Réseau de chaleur	170 000 €
5. Sous-stations	40 000 €
6. Génie civil chaufferie et silo	390 000 €
7. MOE 10% + contrôle 2,5%	135 600 €
- **Subventions escomptées : de l'ordre de 30 à 40%**

.../...

- autorise le président à engager les consultations de travaux en vue de la réalisation de l'opération précitée ;
- autorise le président à engager les consultations nécessaires à l'exploitation de l'infrastructure à construire ;
- décide de soumettre ce projet aux différents partenaires financiers en vue de l'obtention des aides financières contributives à sa réalisation ;
- autorise le président à engager les démarches, et à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 5 décembre 2007

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

